

Inventaire des points noirs du CRDG

Catégorie « gros déchets non organiques »

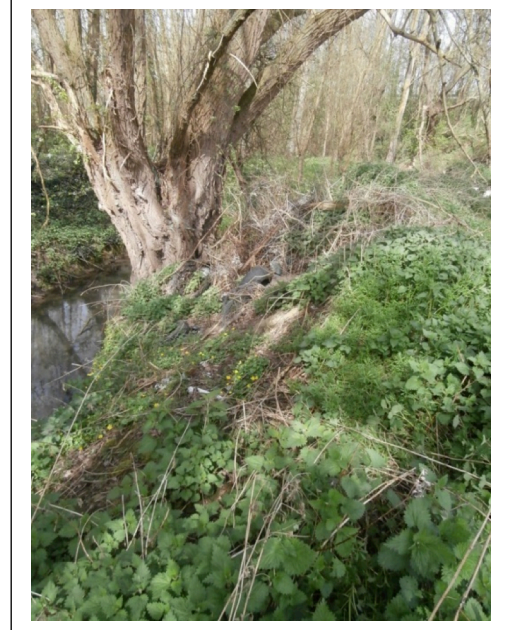
L'inventaire des points noirs du CRDG comprend un peu plus de 1000 points noirs de type « déchets ». Grossièrement ces déchets peuvent être scindés en deux grandes catégories selon qu'ils soient d'origine organique ou pas. La première catégorie reprend les déchets verts de jardin et organiques de la maison. La seconde regroupe tout le reste dont bien souvent des déchets de construction, mais aussi de la ferraille ou autres déchets composites. Parmi ces derniers, certains présentent une ampleur plus importante que d'autres et sont de fait plus compliqués à nettoyer. Ce sont eux qui feront l'objet de la présente réunion de travail.

Dans l'inventaire, il est loisible, grossièrement là encore, d'identifier 4 grands types de gros déchets non organiques.

1/ En premier lieu, on retrouve ce qu'on va appeler les **dépôts classiques**. Il s'agit ici de points noirs qui prennent la forme d'un gros tas de déchets localisé, bien visible et identifiable. Leur présence en bord de cours d'eau voire dans le cours d'eau n'est pas souhaitable. Ces dépôts peuvent être d'origine inconnue, et seront dits sauvages, ou liés à un fond de jardin dont l'auteur est là plus facilement identifiable. Ces dépôts ont souvent une origine assez récente.



2/ Le pendant du précédent : des dépôts certes **classiques mais anciens**. C'est-à-dire que ces derniers, bien que localisés, sont moins visibles, déjà partiellement enfouis dans la terre et souvent au moins partiellement noyé dans la végétation. Le volume de ces dépôts de déchets est nettement plus difficile à évaluer.



3/ On retrouve aussi des atteintes correspondant à des **renforcements anarchiques de berges**. Ces points correspondent à des tronçons de cours d'eau, souvent bien délimités, au niveau desquels les berges ont été consolidées avec des matériaux hétéroclites, dits tout venant : piquets béton, plaques de tôle, pneus, radiateurs, panneaux signalétiques, glissières de sécurité ... difficile de faire une liste exhaustive du fait du haut degré d'imagination locale. Peut-on inférer que la présence de ces matériaux soit le reflet d'une fragilisation ponctuelle de la berge, ayant nécessité une intervention non concertée « avec les moyens du bord » ?



4/ Certains déchets retrouvés dans les cours d'eau sont issus de lieux de stockage de matériel. Initialement, espérons-le, ces matériaux ne sont pas destinés à se retrouver dans l'eau mais étant entreposés un peu trop près des berges, ils sont plus à risque de choir à un moment ou à un autre, suite à un coup de vent ou une montée des eaux. Entraves, pollutions, ..., les conséquences ne sont pas forcément les mêmes, mais le point commun est une perturbation de l'écosystème rivière. Nous appellerons donc cette catégorie les **dépôts de matériel**.



Il s'agit certes d'une vue synthétique et simplifiée car au final chaque cas est un cas particulier avec son contexte propre, mais cette catégorisation a le mérite de faire ressortir des tendances telles que perçues sur le terrain. L'idée serait d'arriver à définir une procédure standard de résolution par type de gros déchets non organiques. Mais est-ce réalisable voire souhaitable ? On se réunit pour en discuter ...

Et maintenant à vous de jouer ! Sur base de ces photos, à quelle catégorie rapprocheriez-vous l'atteinte ? Ce n'est pas toujours simple et sujet à appréciation ...



